

Année scolaire 2017-2018

ALSH

Activités facultatives pour les enfants
et payantes pour les familles

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) propose aux familles d'accueillir les enfants le mercredis de 11h30 à 18h 00 et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h00 à 18 h00 .

Des projets d'activités variés sont proposés aux enfants .



Organisation

CP au CM 2

Mercredis :

- ♦ Je peux récupérer mon enfant à 11h30 après le temps scolaire
- ♦ Mon enfant peut prendre le bus « seul » à 11h30
- ♦ Je peux inscrire mon enfant à l'ALSH de 11h 30 à 14h00 ou de 11h30 à 18h00 ou de 13h30 à 18h00
- ♦ Je peux venir récupérer mon enfant à l'ALSH à 14h00 et entre 17h00 et 18h00



Vacances scolaires :

- ♦ Je peux inscrire mon enfant à l'ALSH en journée avec repas , en demi-journée avec ou sans repas

Pour inscrire mon à l'ALSH

1- Prendre contact avec la direction de l'ALSH des 2 Alpes

2- Faire l'inscription administrative de mon enfant auprès de l'ALSH des 2 Alpes

3- Remplir une fiche d'inscription ALSH auprès de l'ALSH des 2 Alpes ou via le portail famille de la collectivité

ALSH Extrascolaire (Vacances scolaires)

8h00 –10h00 : Accueil matin
10h00-12h00 : Animations
12h00 –13h30 : Repas—Temps calme
13h30 –14h00 : Accueil après –midi
14h00– 16h30 : Animations
16h30– 17h00 : Goûter
17h00 –18h00 : Départ du soir

Contact : ALSH Le Bonhomme de Neige
19 Rue des Sagnes
Tel : 04 76 79 85 40
Mail : alsh2a@ccoisans.fr

